



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des affaires financières

Feuille de route 2026-27 de la maîtrise des risques financiers de l'académie d'Aix-Marseille et de la région académique PACA

Destinataires : tous destinataires

Dossier suivi par : Catherine DUPONT -Tel : 04 42 91 74 06 - Mel : DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la feuille de route 2026-2027 de la maîtrise des risques financiers de l'académie d'Aix-Marseille et de la région académique PACA

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**FEUILLE DE ROUTE 2026-27 DE LA MAÎTRISE DES RISQUES FINANCIERS
DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE ET DE LA REGION ACADEMIQUE PACA**

Destinataires : M. le secrétaire général de l'académie - M. le secrétaire général de la région académiques Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mme et M. les secrétaires généraux adjoints de l'académie – M. le délégué régional académique - Mme et MM les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale - Mme et MM les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale - Mmes et MM les chefs de division, de service, de bureau, Mmes et MM les directeurs de service

Référence(s) : loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative à la loi de finances - décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration - décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche - décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne financier applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'Etat - feuille de route et plan d'action ministériels relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers et démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : Mme BAILBY – cheffe de la DAF - Mme Laure WALAS – adjointe à la cheffe de la DAF - Tel : 04 42 91 72 71 – mail : daf@ac-aix-marseille.fr - Mme Catherine DUPONT-DIMECH – chargée de maîtrise des risques financiers - Tel : 04.42.91.74.06 – mail : DAF-mrf@ac-aix-marseille.fr

La démarche de contrôle interne financier s'inscrit pleinement dans la politique de maîtrise des risques et d'amélioration continue de la gestion publique. Elle contribue à garantir la régularité, la qualité, la performance et la soutenabilité de l'utilisation des deniers publics, dans le respect du cadre de référence interministériel applicable aux contrôles internes budgétaire et comptable de l'État, défini par l'arrêté du 18 décembre 2018.

Dans le contexte du régime de responsabilité des gestionnaires publics, entré en vigueur le 1er janvier 2023, le contrôle interne financier constitue un levier essentiel de sécurisation des processus, de prévention des risques, de fiabilisation des opérations financières et de renforcement de la qualité de la gestion.

La présente feuille de route traduit les orientations stratégiques arrêtées par le comité de pilotage stratégique du 30 juin 2026. Elle fixe les priorités de l'académie pour la période 2026-2027 afin de poursuivre la structuration du dispositif académique de maîtrise des risques, de renforcer la sécurisation des processus financiers et de développer une culture partagée du contrôle interne au sein des services académiques et de la région académique.

Les priorités académiques 2026-2027

Pour la période 2026-2027, l'action académique s'articule autour de trois axes stratégiques :

Axe 1 – Renforcer le pilotage et la gouvernance de la maîtrise des risques

Axe 2 – Déployer et sécuriser les dispositifs de contrôle interne financier

Axe 3 – Accompagner les services et développer une culture de la maîtrise des risques

Axe 1 – Renforcer le pilotage et la gouvernance de la maîtrise des risques

❖ Actualisation de la gouvernance

Les référents qualité sont désignés au sein de chaque structure à la rentrée de septembre 2026.

À la suite de ces désignations, les organigrammes fonctionnels de la maîtrise des risques financiers seront actualisés. Un arrêté de nomination des référents qualité pour l'année scolaire 2026-2027 sera publié au cours du mois d'octobre 2026.

❖ Délégations de signature et accréditations

Le service des affaires juridiques procédera à la mise à jour des délégations de signature, au moyen d'une enquête conduite auprès de l'ensemble des services.

Cette actualisation contribuera à garantir la cohérence entre les délégations, les responsabilités exercées et les habilitations attribuées.

❖ Revue annuelle des habilitations

La maîtrise des habilitations constitue un élément essentiel de la sécurisation des systèmes d'information.

Une revue annuelle est réalisée afin de vérifier la concordance entre les délégations de signature, les fonctions exercées, les profils applicatifs et les droits d'accès accordés.

Les demandes d'ajout, de suppression ou de modification des habilitations sont effectuées selon les procédures en vigueur :

- pour Chorus Cœur, dans le cadre de la campagne annuelle pilotée par la DAF ;
- pour Chorus Formulaires, dans le cadre de la campagne conduite par la DEDR ;
- pour les applications SIERH, auprès de la DRASI.

Chaque service tient à jour un recueil ou une cartographie des habilitations dont il assure le suivi afin d'en garantir la traçabilité et de faciliter les revues périodiques.

❖ Les comités de pilotage

La gouvernance académique repose sur :

- un comité de pilotage stratégique réuni annuellement ;
- un comité de pilotage opérationnel « Titre 2 » ;
- un comité de pilotage opérationnel « Hors Titre 2 ».

Ces instances assurent le suivi de la mise en œuvre du plan d'action ministériel et de la présente feuille de route académique et régionale.

❖ **L'espace collaboratif TRIBU**

L'espace collaboratif TRIBU constitue le dossier permanent académique de la maîtrise des risques financiers.

Accessible aux chefs de service, chefs de bureau et référents qualité, il rassemble l'ensemble de la documentation stratégique, méthodologique et réglementaire.

Les services y déposent les outils qu'ils élaborent afin de favoriser la mutualisation des pratiques et la diffusion des bonnes méthodes.

Axe 2 – Déployer et sécuriser les dispositifs de contrôle interne financier

❖ **Les contrôles de premier niveau**

Chaque service veille à la réalisation effective des contrôles de premier niveau, qu'il s'agisse des contrôles réalisés par les gestionnaires ou des contrôles de supervision.

Les modalités de contrôle sont formalisées au sein d'un plan de contrôle arrêté par le responsable du service.

Une attention particulière est portée à la traçabilité des contrôles réalisés.

❖ **Le Plan Directionnel de Contrôle Interne (PDCI)**

Les contrôles de supervision *a posteriori* sont réalisés dans l'application ministérielle AGIR conformément au Plan Directionnel de Contrôle Interne et dans le respect du calendrier ministériel.

Ci-après le calendrier des contrôles

DOMAINE	THEMES DE CONTRÔLE	MOIS DE RÉALISATION
GOUVERNANCE DU CI	Organisation du contrôle interne en académie	Septembre
HABILITATIONS SI	Revue des habilitations Chorus formulaire	Avril
	Revue des habilitations Chorus cœur	Octobre
	Revue des haitations aux SIERH	Novembre
BOURSES DE L'ES	Conformité des dossiers d'attribution des bourses de l'enseignement scolaire	Avril
COMMANDE PUBLIQUE	Correcte utilisation de la carte achat	Juillet - Janvier
	Respect des règles juridiques et financières de la commande publique	Mars - Septembre
EXÉCUTION DE LA DÉPENSE	Qualité des informations comptables et budgétaires associées aux engagements juridiques et gestion efficiente des EJ	Mai - Octobre
	Qualité du service fait présumé	Juin
FRAIS DE MISSION	Justification de l'indemnisation des frais de déplacements	Février - Août
EPL	Qualité du contrôle académique des comptes financiers des	Janvier
RÉMUNÉRATION	Qualité des contrôles réalisés dans le cadre du départ paie	Avril - Octobre
	Effectivité de la fin de fonction en paie	Février - Novembre
	Correcte attribution de l'ISSDE	Juin
	Attribution conforme en cas de cumul d'indemnités	Mai
	Nouvelle bonification indiciaire – Attribution conforme	Décembre
	Conformité du service fait des missions liées au Pacte	Novembre
	Procédures internes mises en œuvre dans le cadre du traitement mensuel du retour paie	Décembre

❖ Les domaines de vigilance

Une vigilance renforcée est attendue sur les processus présentant des enjeux significatifs, notamment :

- les fonds de concours ;
- les forfaits d'externat ;
- le Pacte ;
- les indemnités, en particulier celles saisies directement par les établissements.

❖ Les organigrammes fonctionnels nominatifs

Les organigrammes fonctionnels nominatifs sont régulièrement actualisés, diffusés auprès des agents concernés et intégrés au dossier permanent de chaque service.

❖ Le dossier permanent

Chaque service dispose d'un dossier permanent regroupant les documents structurants du contrôle interne financier.

Ce dossier est régulièrement actualisé afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles et procédurales.

❖ La documentation des procédures

Chaque service veille à disposer d'une documentation des procédures complète, actualisée et maîtrisée.

Cette documentation s'appuie sur une cartographie des processus permettant :

- d'avoir une vision globale de l'activité ;
- d'identifier les procédures à formaliser ;
- de renforcer la continuité de l'activité.

❖ Déploiement du CIF en EPLE

Un accompagnement des EPLE visera à renforcer l'appropriation des démarches de maîtrise des risques financiers (MRF) et de responsabilité des gestionnaires publics (RGP), en explicitant les enjeux du contrôle interne et en favorisant la mise en œuvre de plans d'action adaptés. Cet accompagnement sera assuré par le bureau de la MRF et la division de l'accompagnement et du conseil aux établissements scolaires (DACES) au travers d'actions de communication et d'appui méthodologique.

Axe 3 – Accompagner les services et développer la culture de maîtrise des risques

Le développement d'une culture partagée de la maîtrise des risques constitue un facteur essentiel de réussite du contrôle interne financier.

Le bureau de la Maîtrise des Risques Financiers de la DAF accompagne les services dans la mise en œuvre de leur dispositif au travers :

- d'actions de sensibilisation et de formation ;
- d'accompagnements individualisés des services ;
- de l'animation du réseau des référents qualité ;
- de webinaires, ateliers et groupes de travail ;
- de la diffusion d'outils méthodologiques et de bonnes pratiques ;

- de la mutualisation des productions documentaires.

Une attention particulière sera portée au développement des compétences des acteurs du contrôle interne financier. À ce titre, les services sont invités à favoriser la participation des agents concernés aux formations proposées par le ministère.

Cette animation vise à favoriser l'appropriation des outils de contrôle interne, à renforcer les compétences des acteurs et à inscrire durablement la maîtrise des risques dans les pratiques professionnelles.

La mise en œuvre de cette feuille de route constitue un engagement collectif au service d'une gestion publique plus sûre, plus performante et plus transparente.

La réussite de cette démarche repose sur l'implication de l'ensemble des services et des acteurs de la chaîne financière.

Je remercie l'ensemble des chefs de service, des référents qualité et de leurs équipes pour leur mobilisation et leur contribution au renforcement du dispositif académique de maîtrise des risques financiers.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille